

Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

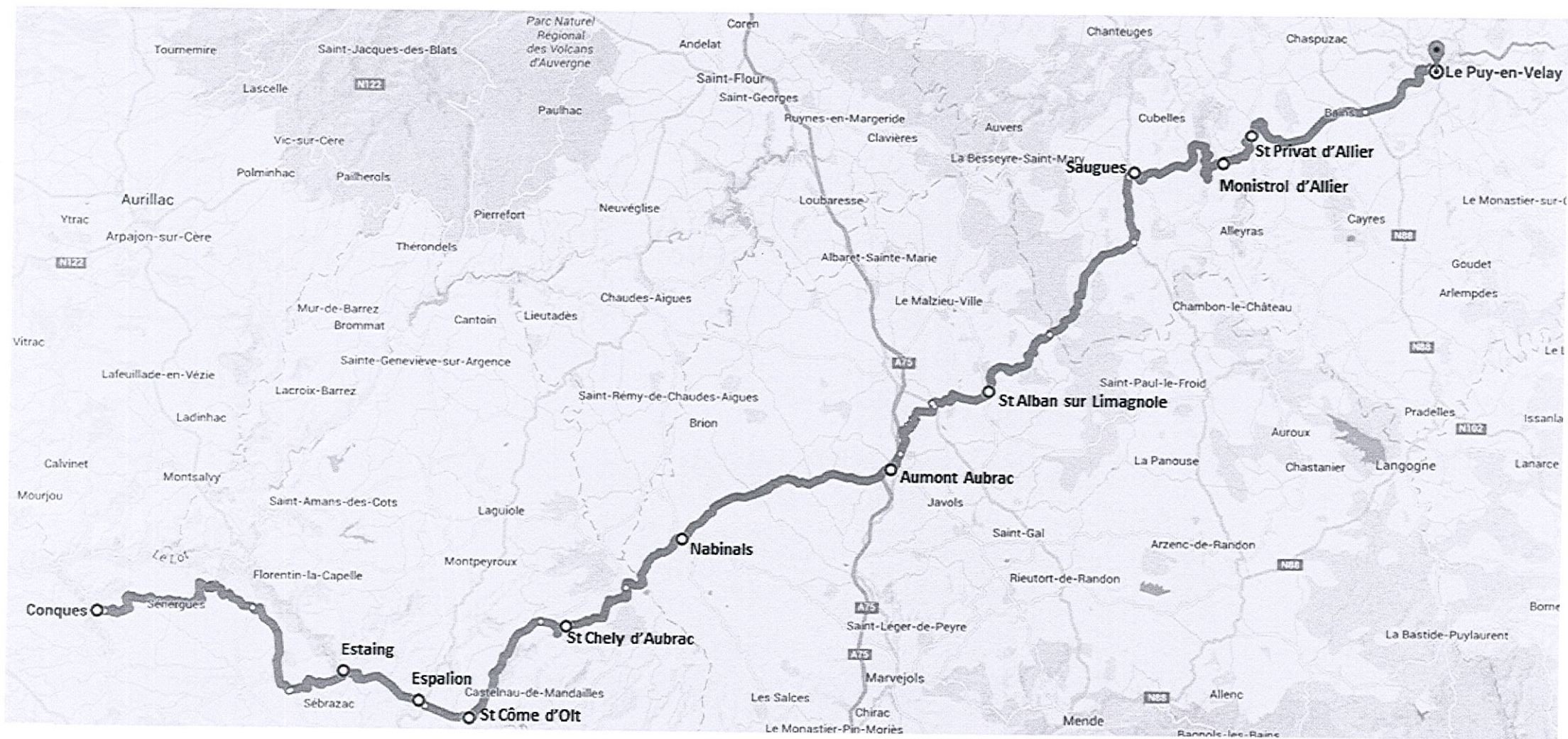
Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	MIGRATOIR
Raison sociale de l'entreprise	SARL TRANSPORTS MIGRATOIR

Liaison déclarée	
Origine ¹ de la liaison (adresse précise du point d'arrêt)	Hôtel de la Vallée - 12470 ST CHELY D'AUBRAC
Destination ² de la liaison (adresse précise du point d'arrêt)	Pharmacie, 1 avenue de Pigüe - 12500 ST COME D'OLT
Itinéraire(s) envisagé(s)	D987
Temps de parcours (en heures et minutes)	20 min
Fréquence ³ et volume maximum de places proposées à la vente, pour chaque horaire ou plage horaire	Pièce jointe : n°1 Nom du fichier : HORAIRES COMPOSTEL'BUS

¹ Extrémité 1 de la liaison concernée

² Extrémité 2 de la liaison concernée

³ Telle que définie par l'article 31-1 du décret du 16 août 1985 modifié, c'est-à-dire « ensemble d'horaires de passage ou plage horaire de passage selon une périodicité donnée, de véhicules de transport routier de personnes ».



HORAIRES COMPOSTEL'BUS

FREQUENCE : 1 ALLER - RETOUR / JOUR

ARRETS	LE PUY > CONQUES	CONQUES > LE PUY
LE PUY EN VELAY - Gare SNCF	-	17h10
SAINT PRIVAT D'ALLIER - Bar le Kompostel	08h15	16h40
MONISTROL D'ALLIER - Arrêt des cars - Pont sur l'Allier	08h20	16h35
SAUGUES - La Poste - Arrêt des cars	08h40	16h15
SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE - Mairie	09h20	15h35
AUMONT AUBRAC - Mairie, Place du Portail	09h40	15h15
NASBINALS - la Poste, place du Foirail	10h05	14h50
SAINT CHELY D'AUBRAC - Hôtel de la Vallée	10h25	14h15
SAINT COME D'OLT - Pharmacie, 1 av. de Pigüe	10h45	13h55
ESPALION - Parking A. Bessiere, route de St-Côme	10h55	13h50
ESTAING - Quai du Lot, arrêt des cars	11h05	13h45
CONQUES - Parking de la Salesse	11h55	12h50
	22 PLACES	22 PLACES